



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique du patrimoine

Question écrite n° 39675

#### Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation du patrimoine écrit et graphique dans les bibliothèques et diverses archives. La production écrite et graphique depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à nos jours représente une masse énorme de documents qui sont tous menacés, ou en cours d'auto-destruction. L'acidité du papier inhérente à sa fabrication, la mauvaise qualité des encres, la pollution atmosphérique les condamnent à une inévitable dégradation. Cette masse de documents paraît être elle-même un danger, sa maîtrise complète serait pour le moment impossible, on perdrait des livres sans s'en rendre compte, car on éliminerait sans concertation. Par ailleurs, la communication de certains documents fragiles, rares, anciens ou précieux se ferait souvent, faute de mieux, dans des conditions totalement inadéquates à leur état ou à leur valeur, le nombre toujours croissant des demandes de communication et de reproduction, les risques de vol et de dégradation sont une menace supplémentaire pour la vie des documents. Il lui demande donc son avis sur ce sujet ainsi que les mesures qui peuvent être prises dans ce domaine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39675

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1813